CONDITIONS GÉNÉRALES GYLES BV

1 Définitions

Conditions générales désigne les présentes conditions générales.

Promotions Cashback Une action par laquelle l'utilisateur peut recevoir un remboursement partiel ou total sur un produit acheté auprès d'un producteur. Les articles7 et9 des présentes conditions générales contiennent de plus amples informations sur les actions de cashback.

Base de données Une collection d'un ou plusieurs fichiers compilés par Gyles dans lesquels les données obtenues sont systématiquement stockées et rendues accessibles à des fins de traitement ou de consultation.

Services Les services fournis par Gyles comprennent, mais ne sont pas limités à :

- le traitement, la vente et le stockage de données relatives aux chaînes de supermarchés (y compris les prix, les produits disponibles, etc.) ;
- les applications mobiles pour smartphone ou tablette (dont l'Application G4U) ;
- l'espace personnel dans l'application G4U ;
- des comparateurs de produits qui répondent aux besoins des consommateurs en matière de produits de supermarchés ;
- des calculateurs qui aident les consommateurs à déterminer la meilleure formule pour l'achat d'un produit ;
- le conseil et l'assistance, le traitement des plaintes ou des problèmes ;
- l'offre de promotions spéciales (par exemple, des promotions Cashback ou d'autres promotions sur les économies) ;
- Affichage des dépliants promotionnels des supermarchés.
- Affichage de l'emplacement des supermarchés.

Utilisateur Une personne physique qui s'est enregistrée avec succès par le biais de l'application, qui a fourni toutes les données d'enregistrement obligatoires de manière complète et véridique, et dont la période d'essai initiale de sept (7) jours a expiré, après quoi la personne a procédé à un abonnement mensuel ou annuel payant.

Gyles Gyles est une société anonyme de droit belge, dont le siège social est établi à 2390 Oostmalle (Belgique), Aardekensweg 21, et qui est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0784.879.755.

Application G4U G4U est une application logicielle pour smartphones et tablettes qui permet (i) de comparer rapidement et facilement les prix des produits dans différents supermarchés, (ii) d'enregistrer les promotions dans différents supermarchés, (iii) de créer rapidement et facilement des listes de courses, (iv) de visualiser et de comparer les prospectus de différents supermarchés.

La mission	Gyles a notamment pour mission d'informer les consommateurs, de comparer les prix des produits de supermarché, de proposer des promotions, d'afficher les promotions sur , de partager des informations, de proposer des promotions Cashback pour le compte de fabricants de produits de supermarché et/ou de supermarchés et de traiter les données relatives aux services.
Partenaire	Les entreprises ou les personnes qui ont conclu un accord de coopération (oral ou écrit) avec Gyles en ce qui concerne (i) la coopération entre Gyles et le producteur/la marque concerné(e), (ii) l'échange de données entre les parties concernées, (iii) la représentation du nom du producteur/de la marque concerné(e) par Gyles en ce qui concerne les récompenses et/ou le jeu-concours.
Politique de confidentialité	La politique de Gyles en matière de protection de la vie privée est accessible via le lien suivant : https://g4u-app.com/privacy-policy-2/ .
Utilisateur de l'essai	Toute personne qui s'est inscrite pour la période d'essai (de 7 jours) et qui utilise l'application G4U, mais qui n'a pas (encore) souscrit à un abonnement payant pour l'application G4U.
Récompenses	Les récompenses sont des récompenses que les utilisateurs reçoivent en scannant leurs tickets de caisse des supermarchés connectés dans l'application G4U. Les articles7 et9 des présentes Conditions générales contiennent de plus amples informations sur les récompenses. Il y est expressément stipulé que les promotions Cashback font partie des récompenses et que la promotion Win est indépendante de ces dernières et est proposée séparément par Gyles.
Actions d'épargne	Une action pour laquelle l'Utilisateur (d'essai) doit scanner les tickets de caisse de ses courses dans les supermarchés, par ticket scanné il recevra 1 point, avec les points économisés l'Utilisateur (d'essai) peut obtenir des réductions ou des actions de Cashback.
Site web	Le site web de Gyles (https://g4u-app.com) et d'autres pages d'atterrissage, pages promotionnelles et/ou pages d'actions spéciales de Gyles (par exemple : pages de projets spéciaux).
Concours	Une promotion offerte par Gyles, dans laquelle un (1) utilisateur est tiré au sort chaque semaine et a droit au remboursement intégral du ticket de caisse tiré au sort et facturé dans le G4U-APP. Des précisions supplémentaires sur la promotion Win sont données dans les articles8 et9 des présentes conditions générales.

2 Champ d'application

2.1 Gyles est une société de données et le développeur d'une application logicielle, à savoir l'application G4U.

2.2 Toutes les relations de nature commerciale relatives à l'achat de services auprès de Gyles par les utilisateurs (à l'essai) et à la coopération avec les partenaires sont soumises aux présentes conditions générales.

2.3 Il n'est pas possible de déroger aux présentes conditions générales, sauf acceptation expresse et écrite de Gyles.

2.4 Ces conditions générales s'appliquent à tout achat par un utilisateur (à l'essai) ou à toute collaboration avec un partenaire et à tout accord conclu entre Gyles et un utilisateur (à l'essai) ou un partenaire.

2.5 Avant la conclusion d?un contrat ou d?un abonnement, le texte de ces conditions générales est mis à la disposition de l?utilisateur (à l?essai) ou du partenaire (par voie électronique) de manière à ce que l?utilisateur (à l?essai) ou le partenaire puisse le consulter et le sauvegarder facilement. Gyles indiquera sur la page d'accueil de son site Internet comment les conditions générales peuvent être consultées et enverra les conditions générales (par voie électronique) à la demande expresse d'un utilisateur (à l'essai) ou d'un partenaire.

3 Modification des conditions générales

Gyles se réserve le droit de modifier les conditions générales à tout moment. Cette modification sera annoncée dans un délai raisonnable par le biais d'une publication sur le site Internet.

4 Utilisateurs (à l'essai) ou partenaires

4.1 Accès aux services

L'accès aux services de Gyles sera différent en fonction du statut :

Partenaire Un partenaire a accès au contenu des données mises à disposition par Gyles, à savoir (entre autres.) le comportement de recherche de l'utilisateur (à l'essai), le comportement d'achat de l'utilisateur (à l'essai) (que Gyles extrait des reçus scannés des utilisateurs (à l'essai)), l'âge, le sexe et la région dans laquelle l'utilisateur (à l'essai) habite/commercialise (sans inclure l'adresse exacte), la partie du marketing que Gyles entreprend au nom du partenaire et le traitement des récompenses ou des économies au nom du partenaire que Gyles entreprend.

Utilisateur Un utilisateur a accès à tous les services proposés dans l'application G4U pendant la durée de son abonnement. L'application G4U, les économies et les récompenses seront disponibles pendant la durée de l'abonnement.

Utilisateur à l'essai Un utilisateur (d'essai) dispose d'un accès temporaire aux services proposés dans l'application G4U. Après la période d'essai gratuite, l'abonnement d'essai doit être converti en abonnement payant. Si l'Utilisateur à l'essai n'est pas convaincu et ne souscrit pas à un abonnement payant, il ne pourra plus utiliser l'Application G4U et les points épargnés dans le cadre des Actions Récompenses, Économies et Gains expireront. L'Utilisateur expérimental peut gagner des points en scannant ses tickets d'armoire, mais il ne pourra pas recevoir de récompenses pour cela pendant la période d'essai.

4.2 Résiliation/arrêt/changement de statut

Partenaire L'accord (oral ou écrit) conclu avec un partenaire peut être modifié ou résilié par l'une des parties concernées dans les cas suivants : (i) s'il existe un accord mutuel entre toutes les parties concernées (qui doit être consigné par écrit) ou (ii) si l'une des parties concernées peut prouver (à l'aide des documents

nécessaires) que les conditions de l'accord (oral ou écrit) (y compris les présentes conditions générales) ne sont pas respectées par l'une des parties concernées. En l'absence de ce qui précède, les parties concernées ne pourront résilier l'accord (oral ou écrit) qu'après l'expiration de la durée déterminée (le cas échéant) ou moyennant le respect d'un délai de préavis de six (6) mois (s'il s'agit d'un accord à durée indéterminée).

Utilisateur

L'abonnement est automatiquement renouvelé à la fin de la période d'abonnement (mensuelle ou annuelle, selon l'abonnement choisi), sauf si l'Utilisateur annule l'abonnement via les paramètres de son compte Apple ou Google. L'utilisateur doit désactiver le renouvellement automatique au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la fin de la période d'abonnement en cours afin d'éviter les frais pour la période suivante. Les annulations doivent être effectuées par le biais des paramètres du compte de la plateforme concernée et non auprès du fournisseur de l'application. Si la résiliation n'est pas effectuée dans les délais, l'abonnement sera automatiquement renouvelé pour la même période et au même tarif.

Utilisateur à l'essai

Un utilisateur à l'essai peut utiliser les services pendant toute la durée de la période d'essai gratuite (soit sept (7) jours). La période d'essai est automatiquement convertie en abonnement payant (selon le choix de l'utilisateur à l'essai), sauf si l'utilisateur à l'essai annule l'abonnement au moins vingt-quatre (24) heures avant la fin de la période d'essai via les paramètres de son compte Apple ou Google. La résiliation de l'abonnement pendant la période d'essai doit être effectuée par le biais des paramètres de la plateforme concernée (Apple App Store ou Google Play Store). La suppression de l'application G4U du smartphone ou la suppression du compte dans l'application G4U **ne** met **pas automatiquement** fin à la période d'essai ou à l'abonnement. Si l'utilisateur expérimental ne met pas fin à la période d'essai en temps utile, l'abonnement sélectionné sera automatiquement activé et des frais seront facturés conformément aux conditions de l'abonnement sélectionné. À la fin de la période d'essai et en l'absence de paiement actif, l'utilisateur à l'essai perd l'accès aux services. Les données de l'utilisateur à l'essai peuvent être conservées par Gyles conformément à la politique de confidentialité.

Gyles

Gyles a le droit de résilier les contrats à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un (1) mois. Gyles peut résilier le contrat/abonnement, immédiatement, sans intervention judiciaire et sans devoir aucune forme d'indemnisation et de préavis, en cas de manquement grave de la part de l'utilisateur (à l'essai) ou du partenaire, respectivement.

5 Prix et facturation

Si l'Utilisateur souscrit un abonnement mensuel via un achat in-app dans l'Apple App Store ou le Google Play Store, le montant dû de 6,99 EUR (TVA incluse) sera automatiquement facturé par la

plateforme concernée au début de chaque période d'abonnement, à moins que l'abonnement ne soit résilié dans les délais conformément aux conditions générales de la plateforme concernée.

La facturation et le traitement des paiements sont gérés par Apple et Google respectivement, et non par Gyles. L'utilisateur ne reçoit pas de facture de la part de Gyles ; toute confirmation de paiement est fournie via le compte de l'utilisateur sur l'App Store d'Apple ou le Play Store de Google.

5.1 Si l'utilisateur souscrit à un abonnement mensuel (abonnement) par le biais d'un achat in-app dans l'Apple App Store ou le Google Play Store, le montant dû de 6,99 EUR (TVA incluse) est automatiquement facturé par la plateforme concernée au début de chaque période d'abonnement, à moins que l'abonnement ne soit résilié dans les délais conformément aux conditions générales de la plateforme concernée. La facturation et le traitement des paiements sont gérés par Apple et Google respectivement, et non par Gyles. L'utilisateur ne reçoit pas de facture de la part de Gyles ; les confirmations de paiement sont fournies via le compte de l'utilisateur sur l'App Store d'Apple ou le Play Store de Google.

5.2 Si l'utilisateur souscrit à un abonnement annuel (abonnement) par le biais d'un achat in-app sur l'Apple App Store ou le Google Play Store, le montant dû de 69,99 EUR (TVA incluse) sera automatiquement facturé par la plateforme concernée au début de chaque période d'abonnement, à moins que l'abonnement ne soit résilié dans les délais conformément aux conditions générales de la plateforme concernée. La facturation et le traitement des paiements sont gérés par Apple et Google respectivement, et non par Gyles. L'utilisateur ne reçoit pas de facture de la part de Gyles ; toute confirmation de paiement est fournie via le compte de l'utilisateur sur l'App Store d'Apple ou le Play Store de Google.

6 Traitement des données personnelles

6.1 Les données personnelles des utilisateurs (à l'essai) et des partenaires sont traitées conformément à la politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : https://g4u-app.com/privacy-policy-2/.

6.2 Les utilisateurs (à l'essai) et les partenaires acceptent que, conformément à la politique de confidentialité et aux présentes conditions générales, ils recevront diverses communications et/ou notifications, ainsi que des communications commerciales, de la part de Gyles concernant leurs services, étant entendu que les utilisateurs (à l'essai) et les partenaires ont la possibilité de refuser de recevoir ces communications, notifications et communications conformément à la clause6.3 ci-dessous.

6.3 Les préférences concernant les communications/notifications à recevoir de l'application G4U peuvent être modifiées par les utilisateurs (à l'essai) et les partenaires via l'espace personnel de l'application G4U ou les paramètres de l'appareil mobile utilisé. Si aucune préférence spécifique n'est communiquée, Gyles envoie toutes les informations qui ne nécessitent pas le consentement du destinataire.

6.4 Sauf indication contraire, Gyles traite et stocke les données personnelles dans l'Union européenne.

6.5 Gyles ne partage pas les données personnelles directes des utilisateurs ou des partenaires qui peuvent conduire à contacter des tiers, à savoir le nom, l'adresse, les numéros de téléphone, les adresses électroniques et les numéros de compte (IBAN).

6.6 L'utilisation de l'application nécessite le partage de données personnelles avec Gyles. (par

exemple, le nom, l'adresse exacte, les numéros de téléphone, les adresses électroniques, l'âge, le numéro de compte (IBAN), etc.) Les utilisateurs (à l'essai) et les partenaires garantissent que les données qu'ils fournissent sont correctes, à jour et complètes. Gyles n'est pas responsable si l'utilisateur (à l'essai) ou le partenaire fournit des données incorrectes, non actualisées ou incomplètes.

6.7 Pour toute question, litige ou préoccupation concernant la vie privée, veuillez contacter : privacy@G4U-app.com

6.8 Toute forme ou utilisation de cookies sur le site Web (https://g4u-app.com) peut être consultée dans la déclaration relative aux cookies : https://g4u-app.com/cookieverklaring/.

7 Récompenses

a) Généralités

7.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les produits présentés dans l'application G4U sous la rubrique "Récompenses".

7.2 Pour pouvoir recevoir des récompenses et participer à la campagne de gains, l'utilisateur doit **remplir tous les champs demandés de manière complète et véridique** lors de l'enregistrement d'un compte**.** Sans la soumission complète de ces données, la participation au programme de récompenses et aux concours n'est pas possible.

Les données suivantes sont obligatoires et doivent être saisies correctement :

- Langue préférée
- Prénom
- Nom de famille
- Date de naissance
- le sexe
- Adresse résidentielle complète (y compris le nom de la rue, le numéro de la maison, le code postal et le lieu de résidence)
- IBAN (numéro de compte)
- Nombre de membres de la famille
- Adresse électronique
- Mot de passe

Si une ou plusieurs des données susmentionnées sont manquantes ou incorrectes, nous nous réservons le droit d'exclure l'utilisateur de toute participation (ultérieure) au système de récompenses, sans aucun droit à une indemnisation ou à un paiement ultérieur des récompenses précédemment accordées.
En créant un compte, l'utilisateur déclare avoir fourni ces informations en toute sincérité et accepte qu'elles soient traitées conformément à notre politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : https://g4u-app.com/privacy-policy-2/.

7.3 Les utilisateurs (à l'exclusion des utilisateurs à l'essai) de l'application G4U peuvent participer au programme Scan & Reward en scannant leurs tickets de caisse ou en téléchargeant des tickets de caisse numériques via la fonction prévue à cet effet dans l'application G4U.

7.4 Pour chaque ticket de caisse valide téléchargé ou scanné, l'utilisateur recevra un (1) point. Lorsqu'il atteint cinq (5) points, l'Utilisateur a droit à une récompense, c'*est-à-dire* la

Récompense.

7.5 Les récompenses sont publiées et accessibles aux utilisateurs qui ont accumulé suffisamment de points dans l'application G4U.

7.6 Une récompense peut consister en une promotion Cashback, un produit ou un gadget. La nature, le contenu et la valeur de la récompense sont déterminés uniquement par Gyles et peuvent varier à sa discrétion. Gyles se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le contenu, la nature et/ou la disponibilité des récompenses à tout moment et sans préavis aux utilisateurs.

7.7 Les récompenses sont organisées par Gyles, éventuellement en collaboration avec ses partenaires, les produits participants seront toujours affichés avec le nom complet et correct de Gyles ainsi que la quantité ou l'emballage correct. Certaines promotions peuvent ne pas être valables dans tous les supermarchés, les supermarchés participants seront également clairement affichés par Gyles à tout moment.

7.8 Par compte, par utilisateur, par adresse, par reçu, par numéro de banque, un maximum de deux (2) tickets de cashback peuvent être téléchargés et/ou scannés par jour calendaire.

b) Promotions Cashback

7.9 Les actions de cashback constituent une forme spécifique de récompenses.

7.10 Les actions de cashback pourront être exercées en Belgique pendant la période indiquée dans l'application G4U. Seuls les produits achetés pendant cette période sont éligibles pour les actions de Cashback. La fonction de scan de l'application G4U permet d'envoyer via l'application G4U un reçu unique et original montrant l'achat du produit pendant la période de l'action de Cashback. Après vérification de la validité de la participation, le montant de l'achat du produit du reçu envoyé pour la participation concernée, comme indiqué partiellement ou complètement, sera remboursé par Gyles dans les cinq (5) jours ouvrables sur le numéro de compte fourni par l'utilisateur sur sa page personnelle dans l'application G4U. Seul un numéro de compte valide enregistré en Belgique sera accepté. Le dernier jour de chaque mois, l'Utilisateur recevra une note de crédit (le cas échéant) où tous les remboursements des actions de Cashback du mois concerné sont affichés. Les actions de Cashback seront toujours exprimées en EURO et remboursées.

7.11 Par compte, par adresse, par reçu, par numéro de banque et par action Cashback obtenue, une (1) seule participation valide de l'utilisateur et, le cas échéant, un (1) remboursement d'un (1) produit participant peuvent être obtenus. Si un reçu contient plusieurs achats de produits, le produit dont le montant d'achat est le plus bas sera pris en compte.

7.12 Les conditions de nos promotions Cashback seront clairement affichées dans la fonction "Récompenses" de l'application G4U, sous la forme d'un remboursement partiel ou total. Il s'agit toujours de pourcentages ou de montants corrects qui ne peuvent être contestés.

7.13 Le remboursement total maximum de Gyles à l'utilisateur en cas de participation valide à chaque promotion Cashback sera limité à 20 euros.

7.14 Gyles se réserve le droit de déterminer, pour chaque utilisateur, si la promotion Cashback en question peut s'appliquer, que l'utilisateur ait ou non accumulé suffisamment de points à cet effet au cours de la promotion Cashback. Chaque utilisateur est seul responsable du nombre d'actions Cashback qu'il peut obtenir en accumulant des points.

8 Action de gain

8.1 Les utilisateurs (à l'exclusion des utilisateurs de l'application G4U) peuvent participer à l'action gagnante en scannant leurs tickets de cashback ou en téléchargeant des tickets de cashback numériques via la fonction prévue à cet effet dans l'application G4U.

8.2 Le gagnant de la promotion de gain sera sélectionné chaque semaine par Gyles par le biais d'un tirage au sort, ainsi que le ticket de cabinet spécifique auquel la promotion de gain se rapporte. Le gagnant de la Promotion de gain aura droit au remboursement intégral du ticket de casier spécifique concerné.

8.3 Le billet sélectionné ne doit pas dater de plus de cinq (5) jours civils au moment du tirage au sort.

8.4 Si un utilisateur est sélectionné comme gagnant dans le cadre de la promotion des gains, cet utilisateur ne pourra pas (à nouveau) participer à la promotion des gains ni en bénéficier pendant une période d'un (1) an à compter de la date de remboursement, et aucune réclamation ne pourra être faite pendant cette période.

8.5 Seuls les tickets de caisse provenant des supermarchés suivants seront acceptés : Aldi, Lidl, Colruyt, Spar, Spar Colruyt Group, Albert Heijn, Jumbo, Carrefour (Hypermarché, Market & Express), Delhaize (Delhaize, AD Delhaize, Proxy Delhaize, Shop&Go Delhaize), Louis Delhaize, Okay, Bioplanet, Intermarché, Kruidvat, Action, HEMA, Supra Bazar et Trafic.

9 Dispositions communes Récompenses et promotion des gains

9.1 Les dispositions suivantes de cet article9 s'appliquent à la fois aux Récompenses et à la Promotion Gagnez.

9.2 Pour participer valablement à la promotion des récompenses ou des gains, les participants doivent disposer d'un compte complet et correct dans l'application G4U. Gyles se réserve le droit de rejeter les tickets de caisse téléchargés ou scannés si, à sa seule discrétion, ils ne fournissent pas une preuve suffisante d'un achat valide, ne proviennent pas d'un magasin accepté ou sont suspects de quelque manière que ce soit.

9.3 Toute forme de fraude, de tentative de manipulation du système ou d'utilisation abusive des tickets de caisse, y compris, mais sans s'y limiter, la réutilisation de tickets de caisse ou le téléchargement de faux documents, entraînera l'exclusion immédiate et permanente de l'application G4U et la perte de tous les points accumulés et de tous les droits aux récompenses ou à la participation à la promotion des gains.

9.4 Les employés de Gyles et les autres personnes directement et/ou indirectement impliquées dans l'organisation/la réalisation de cette promotion de récompenses ou de gains sont expressément exclus de la participation à la promotion de récompenses ou de gains.

9.5 Les récompenses et le concours ne peuvent pas être combinés avec d'autres promotions et réductions proposées par Gyles ou le partenaire. Il est entendu que dans chaque cas, le prix effectivement payé par l'utilisateur sera respecté.

9.6 En participant aux Récompenses ou au Concours, le Participant déclare accepter les présentes Conditions générales.

10 Propriété intellectuelle

10.1 Les Partenaires, les Utilisateurs et les Utilisateurs à l'essai reconnaissent et acceptent que tous les brevets, logiciels, données, composants informatiques du site web, marques de commerce, marques de service, dessins et modèles enregistrés, noms commerciaux et raisons sociales, savoir-faire, concepts, marques de commerce et marques de service non enregistrées, droits d'auteur, droits sur les dessins et modèles, inventions, droits de licence, droits d'auteur, droits de propriété intellectuelle, etc. les inventions, les droits de licence, l'application G4U et tous les autres droits de même nature ou de nature similaire partout dans le monde, ainsi que les demandes relatives à ces droits pour l'application des services ou dans le cadre de ceux-ci, sont la propriété exclusive de Gyles et Gyles en a toujours été le propriétaire exclusif.

10.2 Il est interdit aux partenaires, aux utilisateurs et aux utilisateurs à l'essai d'utiliser et/ou de modifier les droits de propriété intellectuelle décrits dans le présent article sans l'accord préalable, exprès et écrit de Gyles, et ils n'ont pas non plus le droit de copier ou d'utiliser les produits à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés.

10.3 Il est expressément interdit aux partenaires et aux utilisateurs (d'essai) de vendre, d'offrir ou de partager avec des tiers des données, des bases de données, du savoir-faire, des logiciels ou d'autres informations de même nature ou de nature similaire fournis ou mis à disposition par Gyles, en tout, en partie ou sous forme éditée, sans l'accord préalable, exprès et écrit de Gyles.

10.4 En cas de violation de la présente clause10 , le partenaire et/ou l'utilisateur (d'essai) sera tenu de verser à Gyles des dommages-intérêts forfaitaires immédiatement payables de quarante mille euros (40.000 EUR) par violation et de mille euros (1.000 EUR) par jour de violation, sans préjudice de son obligation d'indemniser Gyles pour tous les dommages.

10.5 Le partenaire et/ou l'utilisateur (à l'essai) reconnaît que les dispositions du présent article10 sont raisonnables et nécessaires pour protéger les intérêts légitimes de Gyles.

11 Responsabilité de Gyles

11.1 Gyles ne peut en aucun cas être tenu responsable (i) en cas de retard, d'erreur ou d'omission concernant le contenu du site web et de l'application G4U ou (ii) en cas d'interruption, de défaillance technique, de connexion au site web ou à l'application G4U ou (iii) d'indisponibilité (temporaire) du site web ou de l'application G4U.

11.2 Gyles ne fournit aucune garantie et n'accepte aucune responsabilité en ce qui concerne

(i) l'absence de virus sur le site web ou l'application G4U ;

(ii) les incidents techniques ;

(iii) tout dommage causé aux composants informatiques ou aux données de l'ordinateur des Utilisateurs (d'essai) ou des Partenaires suite à l'utilisation du Site Internet ou de l'Application G4U ;

(iv) l'exactitude des prix affichés des produits dans l'Application G4U ou sur le Site Internet. Ces prix sont déterminés sur la base d'informations accessibles au public (y compris sur les sites web des supermarchés), Gyles supposant que ces informations accessibles au public sont correctes ;

(v) des informations incorrectes ou incomplètes sur le site web ou l'application G4U en rapport avec les Récompenses, la Campagne de Gagne et les Actions d'Epargne ;

(vi) pour tout dommage résultant de ces récompenses ou promotions ;

(vii) pour des problèmes (techniques) de toute nature avec le site web et/ou le système de messagerie et/ou l'application G4U et/ou toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la promotion et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

11.3 Le site G4U-app.com et l'Application G4U contiennent des liens hypertextes donnant accès à des sites qui ne sont pas édités par Gyles. Dès lors, Gyles ne saurait être tenu pour responsable du contenu de ces sites, ni des éléments ou services présentés et accessibles sur ces sites. De même, la manière dont les données personnelles sont visualisées et collectées sur ces sites web dépend des conditions d'utilisation et de protection de ces sites web.

12 Responsabilité des utilisateurs (d'essai) et des partenaires

Gyles se réserve le droit de tenir pour responsable tout utilisateur (à l'essai) ou partenaire qui utilise l'application G4U à des fins professionnelles en violation des lois (applicables) sur la concurrence. L'utilisateur (à l'essai) ou le partenaire y consent expressément en acceptant les présentes conditions générales.

13 Dispositions diverses

13.1 Gyles se réserve le droit, à tout moment et sans préavis :

- exclure les participants de la participation aux récompenses et/ou au concours s'il estime qu'ils abusent des récompenses ou du concours, qu'ils n'agissent pas conformément aux conditions générales des récompenses et/ou du concours, qu'ils agissent de manière frauduleuse et/ou qu'ils tentent d'influencer illégalement les récompenses et/ou le concours ;

- apporter des modifications et des améliorations à l'application G4U ou restreindre et/ou mettre fin à l'accès à l'application G4U ;

- modifier les conditions des récompenses et/ou de la promotion gagnante ou mettre fin aux récompenses et/ou à la promotion gagnante de manière anticipée, sans préavis, dans la mesure où elle le juge nécessaire, à sa seule discrétion. Gyles recommande donc de consulter régulièrement les conditions générales.

13.2 Les frais de participation aux récompenses, à la promotion de gains et/ou aux actions d'épargne (par exemple, la connexion Internet) sont à la charge de l'utilisateur (à l'essai) ou du partenaire respectivement.

13.3 Les parties conviennent d'exclure les droits prévus à l'article 5.74 du code civil concernant la renégociation de tout accord en raison d'un changement de circonstances inattendu et imprévisible échappant au contrôle des parties.

13.4 La nullité d'une ou plusieurs clauses des Conditions générales n'entraîne pas la nullité du reste des Conditions générales.

13.5 En cas de conflit de l'une des clauses précédentes avec des restrictions légales de nature impérative ou d'ordre public applicables au moment de la conclusion de l'accord/abonnement, la clause en question ne sera pas nulle, mais sera appliquée dans le cadre des restrictions légales ainsi existantes.

14 Règlement des litiges et tribunal compétent

14.1 Pour les plaintes ou demandes relatives au respect de la vie privée, il convient de consulter la politique de confidentialité.

14.2 Pour les autres plaintes, veuillez envoyer un courriel à support@G4U-app.com

14.3 Tous les accords conclus avec l'Utilisateur (d'essai) ou le Partenaire et les présentes Conditions générales sont régis par le droit belge. En cas de litige, seul le tribunal d'Anvers, division d'Anvers, est compétent. Si vous le souhaitez et s'il existe un accord mutuel, vous pouvez faire appel à la plate-forme européenne de résolution extrajudiciaire des litiges : adresse : ec.europa.eu/odr.

15 Contact

Pour toute information concernant Gyles et l'application G4U, l'adhésion et les abonnements, envoyez un courriel à info@G4U-app.com.